



**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 10 AVRIL A 18 HEURES
SALLE ANDRE MALRAUX A SAINT AMAND LES EAUX**

Convocation : réunion du Comité Syndical le 04 Avril 2024 qui n'a pas obtenu le QUORUM, d'où une NOUVELLE CONVOCATION pour une séance du Comité Syndical le 10 Avril 2024.

Date de la convocation : 04 AVRIL 2024

Secrétaire de séance : François-Hubert DESCAMPS

Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 68

I Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (C.A.P.H.) : 24 délégués titulaires

FOURMAUX Jean Michel (Abscon) – CACHOIR Bruno (Bellaing) – LECLUZE Bruno (Brillon) – LANNOY Bernard (Bruille Saint Amand) – CHOQUET Justine (Emerchicourt) – ABDELOUAHED Olivier (Escaudain) – BOURGHELLE Jacques (Flines lez Mortagne) – BOUDREZ André (Hasnon) – RYCKELYNCK Jean Paul (Haveluy) – HUGUES Stéphanie (Hélesmes) – BOITTIAUX Daniel (Hérin) – GABET Jérémy (La Sentinelle) – MESSENGER Jean Claude (Lecelles) – FINET Florian (Maulde) – THURU Gérald (Millonfosse) – QUIEVY Michel (Mortagne du Nord) – DUBOIS Jacques (Nivelle) – PIRAUT Jean Pierre (Oisy) – TRIFI Patrick (Raismes) – CHOTEAU Benoit (Rumegies) – DUFOUR Patrick (Saint Amand les Eaux) – WADBLED Géry (Sars et Rosières) – PINOY Jacques (Thun Saint Amand) – CATTIAU Géry (Waller) –

II Communauté de Communes Cœur de l'Ostrevent (C.C.C.O.) : 19 délégués titulaires

BARTOSZEK Xavier (Aniche) – DEVENOT Georges (Auberchicourt) – SANNIER Christophe (Bruille lez Marchiennes) – SERRURIER Yvon (Ecaillon) – DALY Jean François (Erre) – GOURMAUD Alain (Fenain) – GAZET Christian (Hornaing) – LEGER André (Lewarde) – VIREMOUNEIX Frédéric (Loffre) – FRANCKOWIAK Séverine (Marchiennes) – BRASSART Daniel (Masny) – SAVARY Jean (Monchecourt) – DE CESARE Salvatore (Montigny en Ostrevent) – PACIOCCO Gilles (Pecquencourt) – DELECLUSE Marc (Rieulay) – TIEFENBACH Jean-François (Somain) – SOQUET Eric (Vred) – PILLOT Marc (Wandignies Hamage) – BRICOUT Patrice (Warlaing) –

III Communauté de Communes Pevèle – Carembault (C.C.P.C.) : 19 délégués titulaires

CHOTEAU Vincent (Aix en Pévèle) – DEKERLE Gilbert (Auchy lez Orchies) – DELCOURT Philippe (Bachy) – DEPRAETERE Didier (Bersée) – BRIDAULT Thierry (Beuvry la Forêt) – FENOT Sophie (Bourghelles) – VALIN Jean Marie (Bouvignies) – CHOCRAUX Bernard (Cappelle en Pévèle) – NOCK Gérard (Cobrieux) – FROMONT Pascal (Coutiches) – CAPELLE Hervé (Genech) – DUPIRE François (Landas) – DESCAMPS François-Hubert (Moncheaux) – BRANLY Damien (Mons en Pévèle) – DELMOTTE Jacques (Mouchin) – GRAS Jean Luc (Nomain) – DERACHE Guy (Orchies) – DUHAMEL José (Saméon) – BOURGHELLE KOS Nadège (Thumeries) –

V Douaisis Agglo : 6 délégués titulaires

MORTELETTE Nadine (Anhiers) – GEORGES Florence (Faumont) – COPIN Jean Paul (Flines lez Raches) – FONTAINE Jean Paul (Lallaing) – MEIGNOTTE Patricia (Raches) – MORTREUX David (Raimbeaucourt)

Nombre de Membres Présents avec voix délibérative : 23

Nombre de Membres Présents ou Représentés : 29

Etaient présents en qualité de délégués titulaires : 22

CAPH : LECLUZE Bruno – LANNOY Bernard – BOURGHELLE Jacques – BOITTIAUX Daniel – MESSAGER Jean-Claude — DUBOIS Jacques – DUFOUR Patrick – WADBLED Géry – PINOY Jacques – CATTIAU Géry

CCCO : SERRURIER Yvon — GOURMAUD Alain – SAVARY Jean – DELECLUSE Marc — TIEFENBACH Jean-François – PILLOT Marc

CCPC : DELCOURT Philippe – DEPRAETERE Didier – CHOCRAUX Bernard – CAPELLE Hervé DUPIRE François - DESCAMPS François-Hubert

Délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire : 1

Douaisis Agglo : PROVENZANO Antonio (Lallaing)

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir à un délégué titulaire de son EPCI : 6

CAPH : QUIEVY Michel à MESSAGER Jean-Claude – TRIFI Patrick à DUBOIS Jacques

CCPC : FENOT Sophie à DELCOURT Philippe

CCCO : GAZET Christian à SERRURIER Yvon – DE CESARE Salvatore à SAVARY Jean - BRICOUT Patrice à DELECLUSE Marc

Délégués suppléants présents avec leur délégué titulaire (sans voix délibérative) : 3

CAPH : CICHON Véronique (Bruille Saint Amand) ; SCHERER Murielle (Hérin)

CCPC : DELMOTTE Régis (Landas)

Délégués excusés : 8

CAPH : QUIEVY Michel – TRIFI Patrick

CCCO : SANNIER Christophe – DALY Jean-François – DE CESARE Salvatore – BRICOUT Patrice

Douaisis Agglo : FONTAINE Jean-Paul – COPIN Jean Paul

Monsieur Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués du SMAPI présents dans cette salle André Malraux de Saint-Amand-les-Eaux et remercie Monsieur Patrick DUFOUR, délégué de Saint-Amand-les-Eaux pour son accueil.

Il adresse également ses vœux de bienvenue à Madame Véronique CICHON, déléguée suppléante de Bruille-Saint-Amand.

Monsieur François-Hubert DESCAMPS est désigné Secrétaire de Séance.

Monsieur Le Président présente l'ordre du jour du Comité Syndical qui sera consacré à :

- l'approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 05 mars 2024 ;
- la présentation du Compte de Gestion de l'exercice 2023 ;
- la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2023 ;
- la proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2023 ;
- la proposition de fixation des participations des EPCI au titre de l'année 2024 ;
- la convention de partenariat entre le SMAPI et le GDON de la Scarpe aval et du Bas-Escaut : versement de la subvention 2024 ;
- la proposition de Budget Primitif (BP) de l'exercice 2024 ;
- informations et questions diverses.

1) l'approbation du PV du Comité Syndical du 05 mars 2024 :

Monsieur Le Président demande à l'assistance, si celle-ci a des remarques concernant le PV du Comité Syndical du 05 mars 2024. Pas de remarque.

Le PV est adopté à l'unanimité.

2) la présentation du Compte de Gestion de l'exercice 2023 :

Monsieur Le Président présente les résultats du Compte de Gestion de l'exercice 2023.

Le compte de gestion **retrace les opérations budgétaires** en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- **une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- **le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

En section d'investissement, les recettes nettes se traduisent par un montant de **718.448,23 €**, tandis que les dépenses nettes s'élèvent à un montant de **852.570,89 €**. Le résultat final en section d'investissement présente un déficit de **134.122,66 €**.

En section de fonctionnement, les recettes nettes se traduisent par un montant de **1.627.616,34 €**, tandis que les dépenses nettes s'élèvent à un montant de **1.553.062 €**. Le résultat final en section de fonctionnement présente un excédent de **74.554,34 €**.

Le résultat total des sections d'investissement et de fonctionnement est déficitaire de **59.568,32 €**.

Le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

3) la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2023 :

Monsieur Le Vice-Président délégué au budget présente les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2023.

En section d'investissement, les recettes nettes se traduisent par un montant de **718.448,23 €**, tandis que les dépenses nettes s'élèvent à un montant de **852.570,89 €**. Le résultat final en section d'investissement présente un déficit de **134.122,66 €**.

En section de fonctionnement, les recettes nettes se traduisent par un montant de **1.627.616,34 €**, tandis que les dépenses nettes s'élèvent à un montant de **1.553.062 €**. Le résultat final en section de fonctionnement présente un excédent de **74.554,34 €**.

Les résultats du compte administratif sont conformes en tout point avec les résultats du compte de gestion.

Le résultat total à la clôture de l'exercice précédent (2022) présente un excédent de **1.691.325,85 €**.

Le résultat total à la clôture de l'exercice 2023 présente un excédent de **1.631.757,53 €**.

Au niveau du reste à réaliser en section de fonctionnement :

- Dépenses : **25.541,09 €**
- Recettes : **527.346,13 €**

Le Vice-Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

4) la proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2023 :

Au vu des résultats, il est proposé au Comité Syndical, d'affecter en recette de fonctionnement au compte 002, la somme de **657.151,17 €** au budget primitif 2024.

Le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

5) la proposition de fixation des participations des EPCI au titre de l'année 2024 :

Monsieur Le Président informe qu'il n'y aura pas de modification des participations des EPCI.

Les chiffres restent les mêmes, selon le détail suivant :

- CAPH : **484.325 €**
- CCCO : **346.643 €**

- CCPC : 254.115 €
- DOUAISIS AGGLO : 89.339 €

Le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

6) la convention de partenariat entre le SMAPI et le GDON de la Scarpe aval, du Bas-Escaut et de la Marque : versement de la subvention 2024 :

La présente convention de partenariat entre le SMAPI et le GDON de la Scarpe et du Bas-Escaut vise à définir les modalités de versement d'une subvention (soumise à conditions) au titre de l'exercice 2024, d'un montant de **20.000 €**.

Monsieur Le Président précise que le GDON a changé de logo et légèrement modifié sa dénomination. Il s'appelle désormais : Groupement de Défense des Organismes Nuisibles de la Scarpe, du Bas-Escaut et de la Marque (GDON SABEM).

Monsieur Bernard CHOCRAUX confirme cette modification de nom avec l'intégration du cours d'eau de la Marque.

Le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

7) la proposition de Budget Primitif (BP) de l'exercice 2024 :

Le montant prévisionnel affecté à la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à : **2.228.768,67 €**.

Le montant prévisionnel affecté à la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à : **2.588.319,51 €**.

Monsieur Le Président expose qu'au titre des dépenses de fonctionnement de l'année 2023, les charges à caractères générales ont été impactées par le coût de l'électricité. La plus-value est évaluée à 60.000 €.

S'agissant des charges de personnel, l'effectif est stable et les dépenses de personnel suivent naturellement la logique des actualisations de la fonction publique territoriale.

Les autres postes de dépense de fonctionnement vont concerner la maintenance des ouvrages hydrauliques et l'entretien des cours d'eau.

S'agissant de la section d'investissement, Monsieur Le Président rappelle que le SMAPI fait également office de boîte de transfert des fonds européens à hauteur de 500 k €. Ces fonds sont dévolues aux travaux de la ZIT de Rumes réalisés par les belges. Ces montants perçus par le SMAPI en recettes d'investissement sont également indiqués en dépenses d'investissement. Les montants mentionnés en section d'investissement ne correspondent donc pas à tous les travaux prévus le territoire du SMAPI en 2024.

Le Président fait procéder au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

8) informations et questions diverses :

Pour information, le SMAPI a rencontré les services techniques belges à la suite des inondations survenues sur le secteur de Lecelles dans la nuit du 26 au 27 février dernier. A la suite de cette réunion, une diminution de l'ouverture de la vidange va être réalisée afin de vider moins rapidement la ZIT en

cas de nouvelles crues. L'accès à l'intérieur de la ZIT et à la manipulation de l'ouvrage par des personnes extérieures aux services techniques est un point qu'il conviendrait de sécuriser.

Cette présence d'individus sur nos ZECs a également été constatée, notamment sur la ZEC de Bellaing avec le passage de motos cross.

Lame de Thun et dégradation de berges : des élus de la commune de Thun mettent en avant la dégradation des berges de l'aval du Décours en amont de la lame de Thun. La manipulation de la lame de Thun par le SMAPI crée des variations des niveaux d'eau qui déstabilisent les berges.

En réponse, le SMAPI confirme que la gestion de la lame de Thun a permis d'anticiper des risques d'inondations sur les secteurs de Lecelles et de Saint-Amand. Habituellement, la lame de Thun fonctionne généralement de manière automatique, ce qui permet de maintenir un niveau d'eau globalement stable et constant. Avec les fortes précipitations annoncées sur le territoire, il a fallu anticiper et passer la lame en mode manuel pour l'abaisser avant l'arrivée du coup d'eau. Cette situation est exceptionnelle et le fonctionnement automatique est désormais rétabli.

Le Président lève la séance du Comité Syndical à 19 heures.